

Les secteurs des apéritifs à croquer, biscuits, gâteaux et panifications incarnent des produits ancrés dans le quotidien des Français et accompagnent chaque instant de la journée (petit déjeuner, déjeuner, goûter, apéritif et dîner). Ce sont des secteurs qui innovent pour répondre aux nouvelles tendances ainsi qu'aux recommandations nutritionnelles et sanitaires. Ils sont également soumis à de fortes tensions sur ses matières premières.

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe des objectifs nationaux de Recyclage, Réduction et Réemploi (3R) des emballages plastiques à usage unique à l'horizon 2040. La stratégie 3R identifie des potentiels pour chacun des secteurs. La feuille de route 3R documente ces potentiels, identifie les solutions pour les atteindre et celles retenues par les secteurs ainsi que les investissements associés pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux.

Cette feuille de route sectorielle sur les emballages plastiques à usage unique est le point de départ d'un travail collectif pour élaborer une trajectoire durable conjuguant économie et écologie. Il s'inscrit dans la pleine continuité d'initiatives individuelles d'entreprises qui oeuvrent, au quotidien, pour accélérer la circularité de leurs emballages. Les secteurs suivront la mise en place de ces orientations collectives à travers une gouvernance dédiée.

### → RECYCLAGE

*(50% des emballages plastiques mis en marché disposent ou disposeront d'une filière de recyclage opérationnelle en France à horizon 2025 (mise en place de la filière de recyclage pour le PP souple à horizon 2025)*

- **Tendre vers une généralisation des sachets mono-matériaux base polyoléfine (PE/PP souples dont OPP)**
- **Tendre vers 100% d'emballages détectables en centre de tri** selon les guidelines CITEO/COTREP de mai 2023.

### → RÉDUCTION :

- **Généraliser les bonnes pratiques** (réduction des épaisseurs des sachets, réduction de l'espace de tête, suppression ou substitution des barquettes, réduction ou substitution des choupettes dans le secteur des panifications)
- **Développer de la R&D en coordination avec toute la chaîne de valeur pour tester de nouveaux matériaux** (sachet, enveloppement individuel et emballage de regroupement en papier) ou de nouveaux modèles.

### → RÉEMPLOI :

- **Développer le vrac sur certaines typologies de produits (secs) pour un déploiement à l'échelle à horizon 2030**
- **Lancer des tests à 2030 sur les Emballages Industriels et Commerciaux (EIC) réemployables.**
- **Étudier le réemploi par l'industriel** pour un déploiement à l'échelle à horizon 2040.

**La concrétisation de ces orientations pourra se faire si et seulement si les fournisseurs d'emballages, les distributeurs et les consommateurs sont impliqués.**

*En effet, les secteurs des apéritifs à croquer, biscuits, gâteaux et panifications reposent sur une diversité d'acteurs de toute taille - dont pour certains avec une dimension internationale qui rend complexe la prise de décision à la seule échelle française. Par exemple, pour certaines entreprises dont les sites de productions sont répartis à travers l'Europe, adapter l'emballage à la seule réglementation française implique des investissements et des changements de parc machines pour l'intégralité des marchés adressés. Un cadre réglementaire clair, stable dans le temps, dénué d'injonctions contradictoires et construit en bonne intelligence avec l'échelon européen est gage de rassurance pour toute une industrie qui a à cœur de relever ces défis circulaires de taille.*

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Depuis la publication de la loi AGECE, les secteurs des apéritifs à croquer, biscuits, gâteaux et panifications se sont mobilisés, ensemble, pour répondre aux enjeux de recyclage, réduction, réemploi. À titre illustratif, nous pouvons citer les travaux menés au sein de l'Alliance 7 pour tendre vers les objectifs de recyclabilité avec des sachets monomatériaux en PE.

L'emballage est un sujet clé pour ces secteurs. Il garantit la **sécurité sanitaire, conservation des produits** qui peut aller jusqu'à 24 mois, sert de support d'information pour le consommateur mais constitue aussi un élément différenciant pour chaque marque. Les emballages des secteurs peuvent aussi se distinguer par leur format. Les industriels développent des portions individuelles adaptées aux recommandations nutritionnelles des organismes de santé. La recyclabilité de ces emballages est au cœur de nombreuses réflexions. La filière fait face à un défi de taille. Bien que les acteurs travaillent à l'éco-conception de ces emballages, ces derniers ne sont pas encore suffisamment collectés (intégration récente dans le bac de tri suite à l'extension des consignes de tri; volatilité; consommation nomade et insuffisance des points de collecte..) mais aussi difficilement captés en centre de tri (souvent par leur petite taille) et donc non recyclés. Un exemple éclairant d'une dissonance entre la recyclabilité effective et les injonctions nutrition/santé. Au-delà de l'emballage, les secteurs travaillent également à la **simplification de leurs recettes** (des additifs, moins de sel etc.). Des modifications de recettes qui, en conséquence, donnent un rôle de conservation à l'emballage d'autant plus important.

Outre l'objectif de 100% des emballages plastiques à usage unique qui doivent disposer d'une filière de recyclage opérationnelle en 2025, la loi AGECE vise la réduction de 20% de ceux-ci dont 10% par le réemploi, et leur disparition en 2040. Ainsi, afin d'établir une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs de recyclage, réduction et réemploi (3R) fixés par la loi AGECE, Alliance 7 et ses syndicats ont commandité une feuille de route pour les nombreux secteurs qu'elle représente, dont les secteurs des apéritifs à croquer, biscuits, gâteaux et panifications.

## 2. MÉTHODOLOGIE

Les acteurs des secteurs des apéritifs à croquer, biscuits, gâteaux et panifications ont choisi (RE)SET, un cabinet de conseil en transition économique et environnementale, pour animer leur feuille de route.

Un comité de pilotage (COPIL) de haut niveau, impliquant des entreprises représentatives des secteurs a été mis en place pour suivre les travaux et prendre des décisions. Les administrateurs réunis en Conseil d'administration des syndicats ont été consultés pour valider les orientations collectives retenues par le COPIL.

Des entretiens ciblés avec les équipes des entreprises adhérentes ont été réalisés ainsi qu'avec

les parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, machinistes, distributeurs, innovants...).

L'élaboration de la feuille de route a commencé par une caractérisation inédite du gisement d'emballages des secteurs à partir d'une large collecte de données auprès des adhérents (anonymisées et agrégées) et par un benchmark des solutions existantes et à venir sur chacun des R. Chaque solution a été évaluée en termes de maturité, de disponibilité, d'enjeux d'opérationnalisation et de potentiels de réduction de plastique.

### Définition

*La feuille de route inclut les apéritifs à croquer (biscuits et snacks salés, graines salées et crackers), les biscuits, gâteaux et produits de panifications (biscuits et gâteaux sucrés, produits de panifications moelleuses et les produits de panifications sèches). Les céréales et viennoiseries n'entrent pas dans cette définition.*

*Par ailleurs, les produits et emballages associés de la nutrition spécialisée ont été répartis à travers les 3 feuilles de route menées par Alliance 7. Les produits de diversification pour bébés (biscuits pour bébés, biscottes et crackers pour bébés) ainsi que la nutrition experte (encas, biscuits et gâteaux sans gluten, barres substitués de repas, panifications sans gluten) ont été intégrés à la feuille de route – leurs emballages étant similaires. Cependant, la réglementation spécifique et les fortes contraintes sanitaires qui s'appliquent à ces produits induisent un besoin d'adaptation des mesures applicables aux emballages.*

*D'après la Stratégie 3R issue de la Loi AGECE, les emballages plastiques à usage unique (EPUU) sont des emballages conçus entièrement ou partiellement à partir de plastique pétrosourcé ou biosourcé. Ces EPUU concernent donc 3 types d'emballages: les emballages primaires en contact direct avec le produit, les emballages secondaire permettant de regrouper les emballages primaires pour former une unité de vente, et enfin les emballages industriels et commerciaux qui permettent de transporter les emballages primaires et secondaires.*

Le COPIL s'est réuni à cinq reprises et des orientations collectives ont été sélectionnées – via un processus de décisions en entonnoir: présentation à plat de l'ensemble des solutions existantes, enquêtes anonymes sur les solutions à prioriser par le collectif, restitution des enquêtes pendant les COPIL, rédaction des orientations collectives en COPIL - par les adhérents afin de contribuer aux objectifs 3R nationaux à l'horizon 2025, 2030 et 2040. Les investissements à réaliser pour actionner les orientations collectives retenues ont été évalués. Les solutions écartées par le collectif pourront néanmoins être actionnées individuellement par les entreprises qui le souhaitent.

Le COPIL a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions et d'une gouvernance dédiée pour la mise en œuvre des orientations collectives de la feuille de route.

Les règles du droit de la concurrence ont été respectées à toutes les étapes de l'élaboration de la feuille de route et ont été rappelées en introduction de chaque COPIL. Toutes les données individuelles ont été anonymisées et agrégées. Toute entreprise intéressée à ces travaux ont pu y prendre part.

Toutes les entreprises des secteurs pourront avoir accès à ces travaux. Les entreprises des secteurs restent libres d'aller plus loin que les orientations collectives qui ont été prises dans cette feuille de route.

### 3. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE

En ce qui concerne l'état des lieux du gisement, établi grâce aux données des adhérents, les secteurs génèrent **30 600 tonnes<sup>1</sup> d'emballages ménagers** :

- **11 332 tonnes sont du plastique** (soit 37% du gisement des emballages des secteurs) que l'on retrouve dans les **emballages flexibles** (sachets, sachets préformés et blisters) et **emballages rigides** (barquettes et tubo).
- Le papier carton, représente 19 268 tonnes (soit 63% du gisement). *A noter que les données demandées aux adhérents se concentraient sur les emballages plastiques mis en marché. Les tonnages des autres matériaux peuvent donc être sous estimés.*

Pour le plastique, **les emballages flexibles représentent une écrasante majorité** des emballages plastiques puisqu'ils représentent **93% des unités plastique et 83% des tonnages. Les rigides quant à eux constituent 7% des unités mises sur le marché mais** représentent 17% du gisement plastique.

**Les emballages flexibles sont ceux qui présentent les plus grands défis 3R** : matériaux pour la recyclabilité mais aussi pour la réduction (les besoins barrières des produits ne permettent pas toujours de réduire la quantité de plastique) et enfin un défi pour le réemploi (emballage flexible peu approprié).

Néanmoins, de nombreuses solutions 3R ont été proposées pour répondre à ces différents enjeux. Parmi 29 solutions 3R étudiées issues d'un benchmark exhaustif, 15 orientations ont été prises collectivement pour contribuer à la stratégie 3R des emballages plastiques à usage unique.

→ **RECYCLAGE** : 2 solutions seront explorées, afin d'améliorer la qualité du gisement recyclé et d'atteindre 100% d'emballages bénéficiant d'une filière de recyclage opérationnelle :

- **Tendre vers 100% d'emballages détectables en centre de tri selon les guidelines CITEO/COTREP de mai 2023 d'ici à 2025.** Ici, l'objectif pour la filière sera de continuer à substituer les emballages sombres pour des emballages transparents qui seront mieux captés, recyclés et contribueront à un gisement de meilleure qualité.
- **Tendre vers une généralisation des sachets mono-matériaux base polyoléfine (PE / PP souples dont OPP) en fonction de la disponibilité des barrières alternatives à 2030.** Déjà initié pour de nombreux industriels (à

travers le groupe de travail 8PPE par exemple), il s'agit aujourd'hui de lever les derniers freins pour passer en monomatériau (recommandations CITEO). Notamment pour apporter les propriétés barrières tout en restant recyclable et garantir leur disponibilité dans le temps.

→ **RÉDUCTION** : de nombreuses initiatives ont pu être recensées auprès des différents acteurs. Les secteurs souhaitent généraliser les bonnes pratiques et développer de nouveaux matériaux. Ainsi, ce sont 10 pistes de réduction qui ont été retenues :

- **Réduire l'épaisseur des sachets plastiques à iso-fonctionnalité pour tendre vers les bonnes pratiques du secteur à 2025.** Cette solution implique une collaboration étroite avec les fournisseurs et machinistes pour déterminer un seuil commun pour chaque type d'emballage. Le potentiel de réduction de cette solution est de 240 tonnes soit 2,1% du gisement plastique de la filière.
- **Tendre vers un maximum de 30% de vide dans les emballages à 2025.** Le vide, aussi appelé espace de tête est indispensable au conditionnement et à la protection de certains produits. La réduction de l'espace de tête est un levier d'ores et déjà actionné par beaucoup d'industriels et peut être effectué par une modification du pas de coupe ou par l'ajout de dispositifs sur ligne. La cadence peut être néanmoins impactée (jusqu'à réduite de moitié).
- **Supprimer les zips des sachets à 2030.** Un levier bien actionné par les adhérents qui n'impactera pas le passage en machine.
- **[Spécifique aux secteurs Biscuits & Gâteaux et Nutrition Spécialisée] Mener des tests à 2025 pour supprimer ou substituer les barquettes.** Les barquettes plastiques représentent 86% des tonnages rigides des secteurs soit 1 666T. En fonction des produits, plus ou moins fragiles, les industriels pourront supprimer la barquette et emballer leurs produits dans les sachets uniquement ou ils pourront substituer la barquette par une barquette carton.
- **Initier des travaux de R&D communs pour substituer les sachets plastiques par du papier ou autre matériau alternatif à 2025.** Cette solution nécessite la collaboration de toute la chaîne de valeur : fournisseur, machiniste, distributeur. La substitution des sachets complexes vers des sachets alternatifs représenterait un potentiel de réduction de 11% du gisement plastique.
- **Etudier les alternatives aux lots avec blister plastique à 2030.** Pour cela, plusieurs options : faire des lots avec des stickers, des sachets en papier ou encore mettre en place un système de lot virtuel.
- **Augmenter la contenance des emballages à destination des professionnels à 2030.** Ce

<sup>1</sup> Dans le cadre de la Feuille de Route, les gisements des secteurs représentent 91% du CA des Aperitifs à croquer, 62,5% du CA des biscuits,

gâteaux, 97% du CA des panifications et 50% du CA de la nutrition spécialisée.



levier est à décliner individuellement, selon les clients et les produits commercialisés.

- **Prioriser l'utilisation de films de palettisation préétirés à 2025.** Films de faible épaisseur, permettant une réduction de plastique tout en conservant une résistance mécanique identique.
- **Mener des pilotes, en partenariat avec les distributeurs à horizon 2025, en vue d'un déploiement de la vente à l'unité en 2030.** Cette solution permet de supprimer les emballages de regroupement.

Deux orientations complémentaires et spécifiques au secteur de la panification ont été prises à 2030 :

- **Supprimer la chouquette et le clip des sachets formés sur ligne (ligne Form Fill Seal dites FFS).** Ici les machines de conditionnement doivent être adaptées afin de permettre de sceller un emballage autrefois clipé. Par ailleurs, la chouquette est un standard de marché important, les adhérents souhaitent prévoir une étude consommateur. Cet engagement représente un potentiel de réduction de 0,02% du gisement plastique\*.
- **Réduire la taille de la chouquette des sachets reçus sur broche également appelé « sachet wicket ».** Les adhérents équipés de cette typologie de conditionnement s'engagent à collaborer avec les machinistes afin de réduire au maximum la taille de la chouquette. Cette orientation représente un potentiel de réduction de 0,2% du gisement plastique.

→ **RÉEMPLOI :** à nouveau des initiatives individuelles ont pu être observées mais un passage à l'échelle reste difficile. Les différents réemplois ont été étudiés et certains souhaitent être explorés collectivement par les secteurs. Ils pourront se décliner à différentes échéances de temps selon leur complexité de mise en œuvre.

- Tout d'abord, **la filière souhaite développer une offre vrac pour les produits secs à horizon 2030.** Une solution à développer avec les distributeurs.
- Enfin, le **réemploi par l'industriel** à horizon 2040 avec ici une concertation indispensable avec les distributeurs mais aussi les autres secteurs de l'agroalimentaire pour un modèle opérationnel, viable environnementalement et à l'échelle.

#### 4. SUITES ENVISAGEABLES ET LIMITES

Malgré les contraintes intrinsèques aux emballages des secteurs : conservation, réglementaire, transport, stockage, etc., les industriels, menés par l'Alliance 7, ont réussi à définir de multiples orientations collectives. L'étude, inédite par la représentativité des données collectées, l'implication des équipes et dirigeants, et l'exhaustivité des solutions proposées, a permis au collectif de s'investir avec conviction dans des solutions 3R. La réalisation de ces solutions implique le lancement rapide de projets pour obtenir des résultats dès 2025/2030. La gouvernance attenante à ces projets assure un accompagnement dans le temps de ces orientations.

Trois freins demeurent et pourraient ralentir cette démarche vertueuse, dont les leviers d'action se situent au-delà du périmètre d'action d'Alliance 7 et de ses syndicats.

- L'absence d'harmonisation des réglementations françaises et européennes. Notamment, en l'état, la loi française prévoit de tendre vers la fin des EPUU à l'horizon 2040. Parallèlement, le projet de règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages prévoit des objectifs ambitieux de réincorporation de matière recyclée notamment pour les emballages en plastique en contact avec les aliments à horizon 2030 et 2040. Or, les emballages en plastique composés de plastique recyclé sont considérés à date comme des EPUU. Si les acteurs des secteurs veulent prendre les devants et investir dans leur recyclabilité ainsi que dans l'incorporation de matière recyclée, il convient alors que l'Etat envoie un signal fort à l'industrie et reconnaisse le statut d'emballage circulaire (recyclable/recyclé); distinct des EPUU censés disparaître à horizon 2040. Par ailleurs, les normes sanitaires françaises demandées aux industriels sont de plus en plus strictes et représentent un challenge supplémentaire pour la réincorporation de matière recyclée.
- Les difficultés à faire changer les habitudes des Français sur le geste de tri. Les collectivités et les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans l'accompagnement du citoyen.
- Le risque de voir le rPP apte au contact alimentaire utilisé pour d'autres applications. Il faut sécuriser les volumes de rPP afin que la matière recyclée revienne au secteur.